

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2021

En l'an deux mille vingt-et-un, le 11 mai, le conseil municipal, légalement convoqué par Mme Betty COËLLE, maire, en date du 06 mai 2021, s'est réuni à la salle de la mairie à 19h.

Présents : Mme Betty COËLLE, M. Yves CHERON, Mme Céline NACCI, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sylvie MASTINI, M. Guillaume GAST, Mme Nathalie NAHARRO, M. Patrice FALCOZ, Mme Josiane BLAUWBLOMME, M. Thierry CRESSAUT, Mme Lucie COLPAERT et M. Philippe COLIN.

Pouvoir(s) : Mme Stéphanie POIS à Mme Céline NACCI

Absent(s): M. Éric LAUBÉ

Absent(s) excusé(s) : Mme Delphine RENAUD

Secrétaire de séance : M. Yves CHERON.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Mme le maire demande à l'assemblée qui souhaite être secrétaire de séance.

M. CHERON Yves se propose.

M. CHERON Yves est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

Madame le maire indique aux conseillers municipaux avoir reçu le 10 mai 2021 par l'ADTO la réponse du marché relatif à la mission d'ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) portant sur la construction de la nouvelle Mairie qui avait été lancé. Elle a fait parvenir ce même jour le dossier par mail à tous les conseillers municipaux. Elle demande à l'assemblée pour rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

A l'unanimité, le choix de l'entreprise à la mission d'OPC est mis à l'ordre de jour.

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021

Mme le maire donne lecture du conseil municipal précédent et celui-ci est adopté à l'unanimité.

3. Choix des entreprises pour la construction de la future mairie

Mme le maire fait état du déroulé de la procédure d'appel d'offre des entreprises qui a fait l'objet de 2 appels d'offres et de nombreuse précision avec les entreprises.

Le rapport établi par l'ADTO a été mis à disposition des conseillers et est présenté au conseil. Il établit un montant total de travaux pour 942 528€, soit un écart de 14.25% par rapport à l'estimation du marché.

M. FALCOZ demande pourquoi le lot chauffage est très supérieur à l'estimation.

M. CHERON répond qu'une seule entreprise a répondu pour ce lot et que relancer une procédure aura de nouveau retardé le projet. Cela pourrait nous faire perdre des subventions pour dépassement de délai. Mme le maire indique avoir eu ce jour la sous-préfecture qui indiquait qu'un acte juridique devait être signé avant le 1^{er} juillet sous peine de perdre la subvention du DSIL (80 000€) et de la DETR pour les parkings (environ 35 000€).

M. CHERON informe le conseil que le projet actuel aura un coût de construction de 575 331€ après subvention pour 250M2 aménagés et le projet initial d'aménagement du RABELAIS avait un coût estimé à 486 000€ pour 175M2 aménagé + 65M2 aménageable.

Mme MASTINI demande comment seront financés les travaux. Mme le maire répond qu'il faudra faire un emprunt afin de garder une trésorerie et pouvoir faire d'autres travaux sur la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces des marchés attribués à :

❖ LOT N° 1 – Gros-œuvre – Installation de chantier : ENTREPRISE TALENTS pour un montant de 117 195.01 € HT (offre de base)

❖ LOT N° 2 – Bois – paille – enduits extérieurs : ENTREPRISE FOSSE- pour un montant de 270 000.00 € HT (offre de base)

❖ LOT N° 3 – Couverture - zinguerie : ENTREPRISE ROQUIGNY pour un montant de 72 480.00 € HT (offre de base)

❖ LOT N° 4 – Menuiseries extérieures : ENTREPRISE DAVID ET FILS pour un montant de 73 823.00 € HT (offre de base)

❖ LOT N°5 – Métallerie : ENTREPRISE HEDOUX pour un montant de 15 000.00 € HT (offre de base)

❖ LOTN°6 – Cloisons – doublages – faux-plafonds - ventilation : ENTREPRISE BEL-VALETTE pour un montant de 55 175.40 € HT (offre de base)

❖ LOT N°7 – Menuiseries intérieures bois : ENTREPRISE MCV pour un montant de 74 147.50 € HT (offre de base)

❖ LOT N° 8 – Peinture – Revêtements durs : ENTREPRISE SPRID pour un montant de 23 000.00 € HT (offre de base)

❖ LOT N° 9 – Electricité : ENTREPRISE UTB pour un montant de 50 439.32 € HT (offre de base)

❖ LOT N° 10 – Plomberie – chauffage – ventilation : ENTREPRISE GCEP pour un montant de 93 774.00 € HT (offre de base)

❖ LOT N° 11 – VRD - Aménagements extérieurs : ENTREPRISE LIF TP pour un montant de 87 465.14 HT toutes tranches (offre de base)

❖ LOT N° 12 – Espaces verts : ENTREPRISE LOISELEUR pour un montant de 10 028.90 € HT toutes tranches (offre de base)

➤ **Donne** délégation au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4. Mission d'Ordonnement, Pilotage et Coordination (OPC) Construction de la Mairie.

Mme le maire indique qu'un marché relatif à la mission D'ordonnement, Pilotage et Coordination (OPC) portant sur la construction de la nouvelle Mairie a été lancé.

- Considérant :
 - ❖ L'offre reçue par APACHE
 - ❖ L'analyse de l'offre par le maître d'œuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'attribuer le marché à APACHE pour un montant de 10 260 Euros

- **Donne** délégation de signature au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution de la mission d'OPC.

5. Question divers

Mme le maire indique que les réponses de l'appel d'offre pour l'étude sur la circulation sur Loisy est prévue pour le 3 juin et qu'une seconde entreprise a été contactée pour un devis de démolition du bâtiment annexe de la nouvelle mairie.

Fin de séance du conseil municipal à 20h